

Un cœur de métier, deux fonctions ?

§ Comparaison internationale
§ Formation initiale,
§ Formation continue
§ Infirmière, infirmier
§ Recherche
§ Université

En France et en Belgique, la formation en soins infirmiers diffère, mais la problématique générale est la même et la comparaison des systèmes laisse deviner l'évolution probable en France.

Frédéric Wynants, Deux types de diplômes : le brevet et le baccalauréat

enseignant en Institut de Formation en Soins Infirmiers

En Belgique, pour accéder à la profession d'infirmière, il existe deux voies possibles, en fonction du parcours scolaire antérieur du candidat. On distingue l'infirmière brevetée et l'infirmière bachelière (anciennement appelée graduée, impact de la réforme de Bologne entrée en vigueur depuis 2004). La formation est plus théorique pour les bachelières et s'étale sur trois ans. Le diplôme est reconnu par l'Union européenne et permet la libre circulation au sein des pays membres. Le Bachelier en Soins Infirmiers a accès aux différentes spécialisations et au certificat en Médecine Tropicale, ainsi qu'aux diverses formations organisées par l'enseignement de promotion sociale. Les spécialisations intéressent les domaines de la pédiatrie, des Soins Intensifs et Aide Médicale Urgente (SIAMU), du bloc opératoire, de la santé mentale et la psychiatrie, de la santé communautaire, de l'oncologie, de l'imagerie médicale et radiothérapie, ainsi que la gériatrie. La spécialisation « cadre de santé » dure deux années et s'effectue par la voie de l'enseignement de promotion sociale et à raison d'un jour par semaine.

Le brevet est également reconnu au niveau européen comme infirmier(e) responsable en soins généraux et donne droit au libre exercice professionnel dans tous les pays de l'Union européenne. Cependant, il n'entre pas dans le cadre des accords de Bologne et ne délivre pas le grade de bachelier. Il s'obtient également après trois années d'études et permet d'exercer dans tous les secteurs d'activité, excepté les soins intensifs, la pédiatrie et les urgences. Il est obtenu dans le cadre de l'enseignement professionnel secondaire complémentaire. Les conditions d'accès y sont plus souples (la réussite de la 6^e professionnelle suffit), la formation plus pratique (moins de cours théoriques et stages en alternance plus tôt dans la formation), tandis que le baccalauréat développera davantage le jugement clinique (examen et identification de la situation et de ses conséquences). L'infirmière

brevetée qui souhaite développer sa carrière peut utiliser une passerelle vers le baccalauréat (en première année, si elle a moins de cinq ans d'expérience, en deuxième année, si elle a plus de cinq ans d'expérience). Il donne accès à la spécialisation en soins hospitaliers généraux ou en santé mentale et psychiatrie. Qu'elles soient bachelières ou brevetées, les infirmières font le même travail, posent les mêmes actes. L'une toutefois sera mieux payée que l'autre, qui ne se retrouvera pas nécessairement dans un secteur trop pointu. Concrètement, les infirmières brevetées ne sont pas habilitées à poser des actes très techniques comme l'injection de morphiniques ou la perfusion dans une chambre implantable.

L'accès à la formation

En Belgique, il n'existe pas de concours pour intégrer une école d'infirmières. Il suffit pour les candidats bacheliers d'être titulaire du certificat d'études secondaires supérieures, l'équivalent du baccalauréat français. Quant aux candidats désireux de se diriger vers le brevet, ils proviennent de l'enseignement professionnel supérieur (équivalent d'un baccalauréat professionnel français). Un quota existe et est limité par le nombre de places disponibles au sein de l'établissement de formation ; ce sont par conséquent les premiers inscrits qui ont les places. Les inscriptions se font souvent lors des journées « portes ouvertes », organisées par les écoles. Les candidats ont donc tout intérêt à se renseigner au préalable sur les pièces justificatives à fournir afin de présenter un dossier complet lors de ces journées.

Deux étapes importantes durant la première année

Un tri naturel s'opère au cours de la formation. Une des étapes importantes est le premier stage, il est décisif. En effet, chaque étudiant débute sa formation par un stage en maison de retraite, qu'on appelle les « homes » en Belgique. Au retour, des étudiants décident d'arrêter la formation car la confrontation avec la dure réalité du métier a

bousculé leurs représentations. Face à un corps malade, vieillissant, à la douleur, la souffrance, voire même la mort, ils se rendent compte qu'ils ne sont pas destinés à ce type de métier qu'ils ont idéalisé ou qu'ils réduisent à un ensemble d'actes exclusivement techniques. La deuxième étape capitale correspond aux partiels de début janvier, la première session d'évaluations théoriques est organisée juste après les congés de Noël.

Comment déceler la motivation des candidats ?

En qualité de cadre de santé formateur, je participe à la sélection des candidats au travers des jurys. Après trois ans d'exercice, je trouve qu'il n'est pas facile de détecter les réelles motivations au cours d'un entretien de vingt minutes. Il doit aussi permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation et d'échanger sur son projet professionnel. Certains candidats ont pu y répondre de manière ponctuelle le temps de l'entretien, mais finalement ne correspondent pas au profil professionnel que nous souhaitons former. Soit parce qu'ils ne possèdent pas les capacités intellectuelles nécessaires à la formation, les capacités humaines nécessaires à apporter de l'aide à la personne, mais également les capacités à être centré sur l'autre, le patient et son entourage. Également responsable du cycle préparatoire au concours d'entrée en IFSI dans mon établissement actuel, je travaille en collaboration avec une psychologue qui fait véritablement émerger les réelles motivations au travers de méthodes de connaissance de soi (le « qui suis-je ? », la ligne de vie) et de la construction du projet professionnel (motivations). Ceci permet au moins au candidat de prendre le temps et la prise de recul nécessaires à son choix professionnel. Un stage d'observation de la fonction infirmière de deux semaines (en hôpital et en milieu extrahospitalier) leur permet également d'être au contact avec la réalité, de confirmer ou d'infirmer leur choix de devenir infirmier. En Belgique, certaines écoles proposent, durant la semaine précédant la rentrée, une session de propédeutique comprenant des cours de remise à niveau des pré-requis en chimie et des cours axés sur la méthodologie de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Ces quelques jours permettent aux étudiants de se familiariser avec les exigences de l'enseignement supérieur.

La mise en place de certains « guidelines » permettrait peut-être de sélectionner un profil particulier de candidats. Ne faudrait-il pas opérer un premier tri par rapport à un type de bac, car depuis la réforme, le niveau des contenus théoriques a vu son niveau d'exigences augmenter avec l'uni-

versitarisation de la formation ? Je reste persuadé que tout le monde n'est pas fait pour devenir infirmier. Cette profession exige des capacités relationnelles, humaines et intellectuelles spécifiques.

Un système d'alternance différent

Que ce soit en France ou en Belgique, la formation infirmière est basée sur un système d'alternance. Une année de cours représente trente semaines. En Belgique, les stages représentent 20 % la première année, 50 % la deuxième année et 75 % la troisième année. Cette dernière année vise l'intégration des compétences dans différents domaines de la profession. Les étudiants sont évalués par contrôle continu. De plus, l'approche par compétences du nouveau référentiel de formation infirmière impose un changement de posture pour les formateurs. En Belgique, l'enseignement est assuré par des infirmier(e)s enseignant(e)s. Ces dernier(e)s enseignent à la fois des matières théoriques, pratiques et supervisent les stages. Tous(tes) ont une expérience professionnelle infirmière, le diplôme de la section d'étude dans laquelle ils, elles enseignent, une licence universitaire (niveau master) et une formation pédagogique (Certificat d'Aptitude Pédagogique). Il est évident que le métier de formateur est spécifique et qu'il constitue une fonction à part entière. En France, le module de pédagogie de la formation « cadre de santé » offre une approche dans le domaine. Les cadres qui désirent enseigner doivent poursuivre vers un master spécifique.

Pour conclure, je suis satisfait de la formation infirmière reçue en Belgique. Elle m'a permis une mobilité évidente. Je serais pour une suppression des épreuves de sélection en France, mais nous ne sommes pas prêts à entrer dans cette dynamique. L'évolution de la formation infirmière vers l'université est une opportunité que la profession doit saisir, car je reste persuadé que c'est en élevant son niveau de connaissances, via la recherche, que la profession gagnera en reconnaissance sociale comme les professions dites « établies » selon certains sociologues. Il est primordial que la profession définisse les fondements de la discipline dans laquelle elle veut s'inscrire. Pour cela, elle doit établir des choix, se rassembler derrière un objectif commun. Je crains, malheureusement, que les infirmiers (ères), qu'ils soient belges ou français, aient beaucoup de difficultés à se mobiliser dans cette voie. ■

« Je reste persuadé que tout le monde n'est pas fait pour devenir infirmier. Cette profession exige des capacités relationnelles, humaines et intellectuelles spécifiques. »

Vous pouvez retrouver la version longue de cet article sur le site de Pratiques.